

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : Bochaton Maryse, Goys Corinne, Goys Francis, Labaye Josette, Secco Laëticia, Valentin Pierre, Vigny Gérald

Conseillers municipaux : Camus Isabelle, Cenci Antoine, Charbonnier Virginie, Cheminal Joëlle, Gavard-Perret Alexandre, Laoufi Nadia, Laverrière Magali, Macherat Martial, Milesi Gérard, Moenne Monique, Pagnod Pascale, Pellet Sébastien, Pillet Isabelle, Staropoli Michel, Vaur Florence

Absents représentés : Pouvoir de Cheneval Jean-Pierre à Pochat-Baron Pascal ; de Devesa Marie à Vigny Gérald

Absent : Germais Benjamin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Francis Goys est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 2
Votants : 25

Délibération n° D2024_033 – FINANCES

Plan de financement et demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour le projet de restructuration-extension de l'école de Sevraz

En 2022, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du CDAS, pour l'opération de restructuration-extension de l'école de Sevraz.

Au regard de l'ampleur du projet, il est proposé de solliciter une nouvelle fois le Conseil départemental pour cette opération.

Les coûts et financements sont remis à jour :

Principaux postes de dépenses	Montant HT
Maîtrise d'œuvre, AMO, CT, SPS....	272 784,34 €
Travaux	1 886 932,67 €
TOTAL	2 159 717,01 €

Le plan de financement prévisionnel est établi ainsi :

AIDES attendues	Montant € HT	%
DEPARTEMENT - CDAS 2022	100 000,00	4,63%
DEPARTEMENT - CDAS 2024	150 000,00	6,95%
AUTOFINANCEMENT	1 909 717,01	88,42%
TOTAL	2 159 717,01	

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet d'extension-restructuration de l'école de Sevraz
- **SOLLICITE** l'aide maximale du Conseil départemental au titre du CDAS pour le projet présenté ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant légal, à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
Francis GOY

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 02/04/2024
Publication en ligne le 02/04/2024
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS